

MODELE ORCHESTRAL DE LA COMMUNICATION, SYSTEMISME FONCTIONNALISTE ET EFFICACITE MEDIATIQUE POUR L'IMPLEMENTATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE EN COTE D'IVOIRE

N'GORAN Desnos Komoé

Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC)

Abidjan, Côte d'Ivoire

komoedesnos@yahoo.fr

KOUADIO Kacou Eugène

Université Alassane Ouattara (UAO)

Bouaké, Côte d'Ivoire

eugenekouadio92@gmail.com

Résumé

Cet article est une contribution au processus d'implémentation du développement durable en Côte d'Ivoire. Il vise à mettre en évidence le rôle et la responsabilité des médias au cœur d'un système général formé de parties prenantes audit processus. Toutefois, les médias ne peuvent être efficaces qu'en inscrivant à la fois leur intervention dans le modèle orchestral de la communication et le systémisme fonctionnaliste. Ainsi, les médias avec les autres parties prenantes en situation d'interdépendance, le développement durable peut intégrer la conscience collective.

Mots-clés : *Développement durable – Médias – Communication – systémisme fonctionnaliste – Modèle orchestral de la communication.*

Abstract

This article is a contribution to the process of implementing sustainable development in Ivory Coast. It aims to highlight the role and responsibility of the media at the heart of a general system made up of stakeholders in the said process. However, the media can only be effective by integrating both their intervention into the orchestral model of communication and functionalist systemism as theoretical approaches. Thus, the media with other stakeholders in a situation of interdependence, their action can lead populations to accommodate the principles of sustainable development for environmental, economic and social well-being.

Keywords: *Sustainable development – Media – Communication – functionalist systemism – Orchestral model of communication.*

Introduction

Engagée dans le processus d'implémentation du développement durable

tout comme les autres pays du monde, la Côte d'Ivoire développe ses premiers outils institutionnels pour la promotion de ce qu'il convient d'appeler nouveau mode de développement à partir de 2004. En commençant par l'intitulé du ministère de l'environnement qui subit des modifications progressives jusqu'à obtenir aujourd'hui, le ministère de l'environnement, du développement durable et de la transition écologique. Lequel ministère est garant de ce processus d'implémentation du développement durable. Cependant, comme nous le soulignons dans une réflexion antérieure (Kouadio, 2022 192-209), des efforts restent à faire quant à la prise en compte réelle des principes et valeurs de cette nouvelle manière de vivre dans le quotidien des populations. Et ce, au regard de certains agissements contraires aux exigences du développement durable qui persistent. Nous pouvons entre autres, rappeler quelques-uns de ces agissements tels que l'orpaillage clandestin qui s'exprime presque partout dans toutes les régions du pays dont l'impact sur l'environnement et la santé des populations est sans appel. La destruction des forêts avec pour effet, le dérèglement climatique, la contamination des récoltes à l'usage du mercure et cyanure dans l'exploitation archaïque minière, sans oublier la pollution de l'eau et l'air, y compris l'usage des pesticides par les paysans ignorant leur dangerosité. Toutes ces pratiques mauvaises sont sources de nombreux problèmes de santé affectant les riverains. A cela s'ajoutent le gaspillage des ressources vitales et la corruption à tous les niveaux de la vie impactant négativement la croissance économique mettant l'État en difficulté quant à la satisfaction des besoins sociaux des populations. Pour corroborer les effets néfastes de cette activité archaïque et clandestine dans l'exploitation des mines, dans un article paru dans le quotidien gouvernemental Fraternité Matin (A.KOUAO, 2015, p.4), nous pouvons lire :

Bien que reconnue, cette activité dans la pratique, se déroule bien des fois dans un capharnaüm, comme un laisser-aller dans la cour du roi Pétaud au détriement des règles. Ce que l'État ne souhaite plus jamais voir : destruction de l'environnement, de la forêt et des cours d'eau par l'utilisation de produits hautement toxiques (cyanure, mercure), violence entraînant mort d'hommes, exode massif des « amoureux » du métal jaune vers les sites, développement de la prostitution et du banditisme. Ce sont autant de maux générés par un secteur mal encadré.

Face à ce lot de problèmes qui menacent la planète et ses ressources de disparition, y compris l'homme, la Commission mondiale de l'environnement et du développement (CMED) des Nations Unies a bien vu juste, d'inventer le concept de développement durable (Rapport Brundtland, 1987) qui sera consacré plus tard, au 3^e sommet de la terre en 1992, à Rio de Janeiro (Brésil). Cependant, depuis lors, beaucoup d'eau ayant coulé sous le pont, le développement durable peine à intégrer la conscience collective dans les pays en développement comme la Côte d'Ivoire. D'autant plus que les agissements vis-à-vis de la planète en termes d'actions de l'homme sont de plus en plus déplorables. D'où l'urgence de retrousser à nouveau les manches si nous voulons laisser un héritage d'existence aux générations futures. Mais pour y arriver, comme ailleurs, il n'appartient pas à l'État seul de relever ces grands défis. C'est pourquoi, en tant que partie prenante au centre du système général d'action avec les autres parties prenantes, nous avons voulu mettre en évidence l'intervention des médias au processus d'implémentation de ce nouveau mode de vie. Puisque que tout compte fait, ils sont aussi partie prenante au développement durable (DD).

Les conséquences néfastes bien entendu de tous ces problèmes évoqués précédemment se traduisent par l'extinction des ressources, la dégradation de la santé humaine et la déstabilisation du bien-être des populations, sans oublier la corruption... Comme alternatives de solution, on pourrait peut-être prôner le changement des mentalités afin d'améliorer les comportements de l'homme envers la nature. De façon pratique, l'on pourra faire comprendre aux populations les conséquences fâcheuses de leurs agissements à l'encontre de la nature et entre elles-mêmes. A travers sa politique d'implémentation de ce nouvel ordre de développement, les pouvoirs publics font des efforts dans la sensibilisation des populations. Toutefois, ces efforts connaissent leurs limites étant donné que ces pouvoirs publics ne peuvent pas tout faire. Partant, il faudrait que ces limites constituent le début de la contribution d'autres parties prenantes au processus. En conséquence, nous mettons en question la contribution des médias à la promotion du développement durable à travers ladite réflexion. Se positionnant donc dans le champ des Sciences de l'information et de la communication, cette réflexion se décline en quatre parties. La première présente une brève historique du développement durable. Elle révisite le processus de conceptualisation du DD jusqu'à sa consécration en 1992 au sommet de la terre de Rio de

Janeiro (Brésil). Nous montrerons en quoi il est important de faire recours au DD comme alternative de développement salvatrice. Le deuxième expose les contours du systémisme fonctionnaliste qui est une approche qui appréhende les médias comme un sous-système au cœur d'un système global qui permet d'analyser leur intervention au processus du DD. Et ce, en fonction du principe du systémique qui stipule qu'aucun phénomène n'existe isolément et que son existence se justifie par l'existence d'autres phénomènes. (Mucchielli, 2016). Le troisième aborde le modèle orchestral de la communication. Ce modèle inspiré par les chercheurs du « Collège invisible » (ou l'école de Palo Alto) dit dans son principe qu'« on ne peut pas ne pas communiquer ». Ce modèle remet en cause le caractère linéaire de la communication du modèle de Shannon qui dominait la décennie 50/60 (Sacriste, 2007). Dans ce modèle la communication est conçue comme « un processus circulaire » où les acteurs en situation d'interrelationnelle dépendent les uns des autres (Idem.). Ce modèle pour montrer les médias en tant que partie de l'orchestre donc au système d'ensemble entretiennent forcément des relations interdépendantes avec les autres parties prenantes qui sont aussi membres de l'orchestre. C'est en cela le message du DD sera diffusé de façon rétroactive. Les trois premiers mouvements de notre réflexion ainsi exposés, il paraît logique d'analyser la dernière partie qui se consacre à l'intervention des médias dans le processus du DD à la croisée des deux approches théoriques convoquées dans cette réflexion. Il s'agira concrètement d'analyser l'articulation des approches systémisme fonctionnaliste et orchestrale de la communication, en relation avec les médias dans la dynamisation de la vulgarisation du développement durable.

Au niveau méthodologique, notre étude s'appuie essentiellement sur la recherche documentaire. Elle nous a permis d'analyser les différentes théories citées plus haut, dans un élan qualitatif et pluridisciplinaire. Nous avons ainsi, à travers la pertinence des sources, révélé la contribution des médias dans le processus du développement durable.

I. Brève genèse du développement durable

A ce niveau, nous allons faire l'économie de tous les aspects des origines du développement durable. Néanmoins, il faut retenir que l'idée d'un développement pouvant à la fois réduire les inégalités sociales et ralentir la pression sur l'environnement a évolué dans un long processus. En effet, après le constat de l'échec cuisant de toutes les grandes théories de

développement des années 1960/1970 dominées par le capitalisme mené par l'Occident, les experts trouvent nécessaire de repenser un autre modèle de développement. Celui-ci, capable de sauver la planète et ses ressources de disparition. Ainsi, dans l'odyssée qui vise à trouver une alternative de développement, autre que celui hérité de l'Occident, plusieurs chercheurs ne lâchent pas du lest. C'est le cas d'Ignacy Sachs (alors directeur de l'École des hautes études en sciences sociales) qui propose la notion d'« écodéveloppement ». La notion est donc adoptée dans la déclaration finale de la Conférence mondiale de l'environnement à Stockholm (Suède) en 1972. Cette Conférence marquait ainsi, le premier sommet de la terre, organisé par les Nations Unies du 05 au 16 juin de la même année. D'ailleurs, la notion consacre la connexion entre environnement et développement, puisque les exposés sur ladite notion ont mis en évidence d'une part, les interactions entre écologie et économie et d'autre part, le développement des pays du Sud et du Nord. Cette conférence avait produit un bilan moins reluisant. Toutefois, l'essentiel avait été retenu à travers la problématique : « L'environnement apparaît comme un patrimoine mondial essentiel à transmettre aux générations futures ». (P. Bardelli et al, 1978). Ladite Conférence, comme soulignent E. Reynaud et ses condisciples (2006, p.1), reflète l'éveil de la prise de conscience au niveau planétaire. Cette prise de conscience universelle, de ce que l'environnement est un patrimoine à léguer aux futures générations a été exprimée en 1979 par le philosophe Hans Jonas dans son livre *Le Principe responsabilité*. En 1980, l'Union internationale pour la conservation de la nature publie un rapport intitulé *La stratégie mondiale pour la conservation*, où apparaît la toute premièrement fois, la notion de « développement durable », traduit de l'anglais « sustainable development ». Plus la dimension planétaire des problèmes à venir inquiète, plus la prise de conscience s'accroît. C'est dans cette atmosphère d'inquiétude que l'ONU crée une Commission mondiale de l'environnement et du développement (CMED) en 1984, pour faire face à ces nombreux problèmes. Cette Commission est présidée par Gro Harlem Brundtland (ministre norvégienne de l'Environnement devenue premier ministre en 1990). Au bout de trois ans de travaux (1987), la CMED produit un rapport dans lequel la notion d'écodéveloppement est renommée : le « sustainable development ». Il s'agit ici d'imaginer « la possibilité d'un développement rendant compatible croissance, économique, protection de l'environnement et prise en compte des

exigences sociales » (E. Reynaud et al, Op. cit. p.2). S'agissant du contenu de ce rapport, G.Destais (2011, p.1) écrit : « *Celui-ci fait converger la problématique des pays du Nord et du Sud autour d'un questionnement unique : comment parvenir à un développement durable (ou soutenable) à l'échelle mondiale ?* »

Après la publication du rapport de la Commission mondiale de l'Environnement et du développement en 1987, le protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone est ratifié le 16 septembre de la même année, le signe d'un engagement collectif. En 1989, la Coalition for Environmentally Responsible Economies (CERES) définit des principes pour l'environnement qui constituent le premier code de conduite environnementale. Un an plus tard (1990), le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat produit un rapport qui alerte la communauté internationale sur les risques du réchauffement climatique dû à la concentration dans l'atmosphère de gaz à effet de serre. Le 22 mai 1991, le premier ministre français Edith Cresson évoque l'expression « développement durable » dans son discours de politique générale. Du 03 au 14 juin 1992, s'organise le troisième sommet de la terre à Rio de Janeiro au Brésil où fut consacré le concept de développement durable et largement médiatisé. A cette rencontre, la vision de la CMED qui préconise la préservation de l'environnement et la conservation prudente des ressources naturelles non renouvelables est modifiée par la synergie de « trois piliers » dans une perspective de développement durable : le progrès économique, la justice sociale et la préservation de l'environnement. Tous les participants à ce sommet ont traduit leur engagement en faveur du développement durable à travers la signature d'une convention baptisée la « Convention de Rio », en adoptant l'« Agenda 21 » qui est le guide de mise en œuvre du développement durable pour le 21^e siècle. Après le rendez-vous de Rio 92, tous les pays se retrouvent chaque dix ans pour faire le bilan des décisions prise en faveur du développement durable lors des rencontres précédentes. A la suite de cette brève historique du développement durable, que dire des deux approches au sein desquelles nous entendons inscrire l'action des médias en faveur de ce qui apparaît comme un nouveau mode de vie ?

II. Le systémisme fonctionnaliste

Dans son positionnement épistémologique, le systémisme est l'acceptation d'un principe fondamental qui stipule qu'« aucun

phénomène n'existe isolément, son existence même se concrétise par une insertion dans un ensemble d'autres phénomènes du même ordre qui forment un système avec lui. Ce sont les relations entretenues avec ces autres éléments qui lui donnent l'essentiel de ses caractéristiques existentielles ». (A.Mucchielli,2016, p.47). Pour Mucchielli, ce principe épistémologique du systémisme est une hypothèse capitale pour comprendre l'organisation des phénomènes. Dans ce principe, si l'on a pu observer un phénomène, c'est qu'il fait partie d'un système de phénomènes, qu'il faut nécessairement déterminer. Car, il ne peut pas ne pas exister. C'est donc un principe qui oblige à l'explication d'un environnement global de phénomènes liés entre eux. L'auteur estime que le principe du systémisme s'oppose au principe de causalisme qui conçoit l'organisation des phénomènes à travers un rapport de cause à effet linéaire. Ce principe du systémisme qui consiste à rechercher le/les systèmes dans lequel/lesquels le phénomène s'insère, se complète d'un autre tout aussi important qui énonce que « dans l'approche systémique des communications, le contexte par rapport auquel les communications prennent un sens, est le contexte du système complet des communications ». (A. Mucchielli, Op. cit). Rechercher et expliquer le «système » des échanges est donc nécessaire à la compréhension de ce qui se passe dans l'ensemble des échanges. En définitive, pour Micchielli, le systémisme est un principe fondamental qui contient l'idée qu'un phénomène intervient à la fois sur lui-même, par de multiples inférences qui lui reviennent de ses inductions sur les autres éléments du système et intervient directement et indirectement sur ces autres éléments. Le « systémisme » s'oppose donc au positivisme et à son principe de causalité linéaire. Dans le systémisme, la « causalité », s'il faut en parler, est circulaire, complexe et multiple. Partant de ces principes du systémisme, les sociologues dans leurs recherches ont mentionné « l'idée que la société qu'ils étudiaient présentait les propriétés d'un système : éléments ayant entre eux des rapports d'interdépendance, totalité irréductible à la somme des parties, existence de règles régissant les rapports entre la totalité et les éléments (Pareto, 1919) ». Parmi ces sociologues, ceux qui se réclament du fonctionnalisme s'emparent de la systémique et propose « une certaine vision de la systémique en sociologie ». Dans leur approche du systémisme fonctionnaliste, ils définissent la « fonction » comme étant « la contribution qu'apporte un élément à l'organisation ou à l'action de l'ensemble dont il fait partie ». (G.

Rocher, 1968, t.2, p.165). Cette notion de « fonction » renvoie à une conception organique du fonctionnement de la société : « la fonction acculturative et intégrative de la famille ». (A. Mucchielli, Op.cit., p.115). Dans le modèle fonctionnaliste de T. Parsons, pour que toute société existe et se maintienne, elle doit favoriser l'ajustement permanent d'un certain nombre « d'impératifs fonctionnels ». Ces « impératifs fonctionnels » qui constituent, pour lui, des « fonctions primaires » sont catégorisés comme suit : une fonction de stabilité normative ou de maintien des modèles, une fonction de contrôle (reproduction des valeurs et des codes de la société), une fonction d'intégration interne du système d'action (les différentes unités se coordonnent entre elles pour la bonne marche de l'ensemble), une fonction de poursuite de but (les unités et la société tout entière définissent des buts à atteindre pour le système d'action tout entier et pour ses parties constitutives) et une fonction d'adaptions (aux conditions globales de l'environnement). Parsons établit également que ces quatre fonctions primaires correspondent à quatre sous-systèmes du système général d'action que sont : le sous-système culturel, le sous-système communautaire, le sous-système politique et le sous-système économique. Par conséquent, en tant que système d'action dans une société globale, la communauté sociétale, objet d'étude du sociologue fonctionnaliste est en perpétuelle communication. Elle est en effet, dans une relation communicationnelle avec les autres sous-systèmes de la société notamment le sous-système économique, le sous-système politique et les institutions de socialisation. Dans leurs rapports, chaque sous-système reçoit des trois autres, des éléments qui le nourrissent (facteurs de production) et leur envoie des éléments qu'il produit. Dans sa modélisation du fonctionnalisme, Parsons soutient qu'il existe quatre médias d'échange, chacun étant un produit d'un des sous-systèmes précités. Ainsi, le sous-système économique produit de la monnaie qu'il envoie au sous-système politique, au sous-système sociétal et au sous-système de socialisation. Le sous-système politique à son tour produit du pouvoir qu'il transmet aux autres sous-systèmes, le sous-système des institutions de socialisation envoie de l'engagement aux autres sous-systèmes et ainsi de suite. Dans ces différentes relations, le pouvoir, l'engagement et l'influence ont des « fonctions » analogues, pour leurs sous-systèmes, à celle de la monnaie pour le sous-système économique et pour le système

social total. Pour mieux cerner cette analyse de Parson, A.Mucchielli (Op.cit.) note :

Un médium d'échange, comme « l'influence » (i), a sa source dans le sous-système sociétal. C'est la capacité d'obtenir l'adhésion ou la loyauté par un exercice de persuasion. Le médium du « pouvoir » est, comme la monnaie, un moyen d'échange qui a une valeur symbolique et qui circule dans le système global. « L'engagement », quant à lui, est l'acceptation d'un acteur social de conformer sa conduite à certaines normes, ceci lui conférant l'appartenance à la société. L'engagement d'un acteur lui permet de le présenter en garantissant pour obtenir de l'influence, du pouvoir ou de la monnaie. La circulation des médias d'échange assure le fonctionnement global de la société.

Pour Mucchielli, le principe systémique stipule qu'« aucun phénomène ne peut être étudié en dehors d'un système, et que ce sont les relations qu'il entretient avec les autres éléments du système qui justifient son existence. Lequel principe, selon lui, a guidé les sociologues fonctionnalistes dans l'élaboration du systémisme fonctionnaliste. Conformément au modèle fonctionnaliste élaboré par Parsons, pour que toute société considérée comme système existe et se maintienne en équilibre, il faut, dit-il, une synergie permanente entre des « impératifs fonctionnels » que sont :

- une fonction de stabilité normative ou de maintien des modèles,
- une fonction de contrôle,
- une fonction d'intégration interne du système d'action,
- une fonction de poursuite de but,
- une fonction d'adoption.

A ces fonctions, il fait correspondre quatre sous-systèmes du système général d'action, à savoir le sous-système culturel, le sous-système communautaire, le sous-système économique et le sous-système politique. Dans cette modélisation, la communauté sociétale qu'étudie le sociologue fonctionnaliste, en tant que système d'action dans une société globale est en communication permanente avec les autres sous-systèmes de la société. En nous appropriant le modèle de Parsons, nous considérons les médias comme un système au centre d'un système global

d'action. Un système d'action qui renvoie à l'ensemble des parties prenantes dans l'implémentation du développement durable en Côte d'Ivoire composés des décideurs ou pouvoirs publics, des bailleurs de fonds, des collectivités, la société civile, les citoyens, y compris les médias. Chaque partie prenante étant un sous-système, on a ainsi :

- le sous-système décideurs/pouvoirs publics/État,
- le sous-système bailleurs de fonds/partenaires au développement,
- le sous-système collectivités,
- le sous-système société civile,
- le sous-système citoyens/populations,
- le sous-système médias

Par conséquent, ces différents sous-systèmes au cœur d'un système général d'action (représentant la société) doivent se mettre en relation à partir des « impératifs fonctionnels » définis plus haut (cf. la modélisation de Parsons). Et ce, pour pérenniser l'existence de notre société à travers la maîtrise des enjeux du développement durable. Dans ces rapports tous azimuts, chaque sous-système reçoit des autres, des éléments qui le nourrissent (facteurs de production) et leur envoie des éléments qu'il produit. Ainsi, chacun a la particularité d'être une production d'un des sous-systèmes. Ceci dit, le sous-système décideurs/pouvoirs publics/État définit la politique générale de développement durable qu'il met à la disposition des autres sous-systèmes (il produit donc du pouvoir qu'il envoie à ces sous-systèmes). Le sous-système bailleurs de fonds/partenaires au développement produit la monnaie qu'il envoie au sous-système décideurs/pouvoirs publics/État, au sous-système collectivités, au sous-système société civile, au sous-système citoyens, au sous-système médias, pour le financement des programmes de développement durable. Le sous-système médias produit de l'influence qu'il envoie aux autres sous-systèmes en vue de susciter l'engagement en faveur du développement durable. Le sous-système citoyens/populations produit de l'engagement à s'approprier le développement durable. Ainsi, le pouvoir, l'influence et l'engagement ont des « fonctions » similaires, pour leurs sous-systèmes, à celle de la monnaie pour le sous-système bailleurs de fonds/partenaires au développement et pour le système social total (cf. Parsons). Par conséquent, le pouvoir, l'influence et l'engagement constituent des médias d'échange qui coordonnent les relations entre les différents sous-

systèmes. Le médium du « pouvoir » est, comme la monnaie, un moyen d'échange ayant une valeur symbolique et qui circule dans le système global. Un médium d'échange, tel « l'influence » provient du sous-système médias et de la société entière. Le médium de « l'engagement » est l'acceptation d'un acteur social à se conformer (en termes de conduite, comportement ou d'attitude) à certaines normes. Une disposition qui lui confère l'appartenance à la société. L'engagement d'un acteur social lui permet aussi de le présenter en garantie pour obtenir du pouvoir, de l'influence ou de la monnaie qui sont des médias d'échange. C'est la circulation de ces médias d'échange qui assure le fonctionnement global de la société.

Au terme de cet exposé autour du systémisme fonctionnaliste, que dire de l'approche orchestrale de la communication sur la question de la contribution des médias au développement durable dans le concert des parties prenantes ?

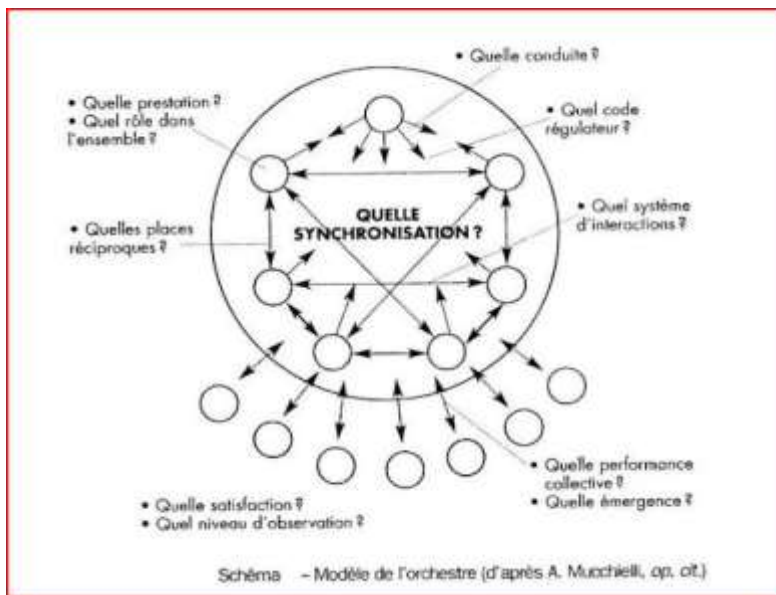
III. Le modèle orchestral de la communication

La décennie 1950-1960 marque la fin de la domination du modèle linéaire de la communication inventé par Shannon (Sacriste, 2007, p.92). Cela se traduit par l'introduction d'une véritable « rupture épistémologique » par certains chercheurs du « Collège invisible » connu sous la dénomination de l'« école de Palo Alto ». Dans leurs études, ils conçoivent la communication comme « un processus circulaire ». Pour expliquer leur conception. A propos, Winkin note ceci (V. Sacriste, Op.cit.) :

Ce modèle de la communication n'est pas fondé sur l'image du télégraphe ou du ping-pong—un émetteur envoie un message à un récepteur qui devient à son tour un émetteur, etc. — mais sur la métaphore de l'orchestre. La communication est conçue comme un système à multiples canaux auquel l'acteur social participe à tout instant, qu'il le veuille ou non : par ses gestes, son regard, son silence, son absence. En sa qualité de membre d'une certaine culture, il fait partie de la communication, comme le musicien fait partie de l'orchestre. Mais dans ce vaste orchestre culturel, il n'y a ni chef, ni partition. Chacun joue en s'accordant sur l'autre. [Ainsi] La communication est pour ces auteurs un processus social, permanent, intégrant de multiples modes de

comportement [et qu'il convient d'analyser] en termes de niveaux de complexité, de contextes multiples et de systèmes circulaires.

A travers ces propos de Y.winkin (1981, pp.7-8, pp.24-25) relayés par Sacriste, ce mouvement interactif est illustré de la manière suivante :



Source:

<https://etaroncourssciencesinfocom.blogspot.com/2017/10/une-conception-orchestrale-de-la.html?lr=1>, consulté le 03/02/2024.

En observant cette illustration avec les interactions en présence, on comprend avec Sacriste que la « communication a donc un sens large ». Cependant, elle estime que tout ne saurait être de la communication : « ...tout n'est pas communication : pour qu'il y ait communication, il faut une interaction avec autrui et un comportement qui est une valeur socialement significative ». Cette conception liée à la communication rejoint celle des chercheurs du « Collège invisible » (V. Sacriste, Op.cit., p.94) :

... communiquer pour l'école de Palo Alto ne revient pas à dire quelque chose mais à « entrer dans l'orchestre » c'est-à-dire à participer à un échange. En ce sens, la communication n'est pas un acte mais un processus. Elle n'appelle pas à un début et à une fin mais une continuité qui s'institue, dans la société, indépendamment de l'intention des acteurs. En tant que tel, il n'y a donc pas d'acte inaugural puisque ce ne sont pas les individus qui édifient la communication mais la culture qui l'impose dans une sorte de transcendance immanente : chacun des membres de la société y participe inconsciemment, chacun jouant de son instrument, y ajoutant son timbre selon une partition réglée mais invisible.

Dans cette mouvance interactive relationnelle, l'orchestre est structuré autant qu'il est structurant. Dans ces relations structurelles cycliques, « A et B prétendent tous les deux qu'ils ne font que réagir au comportement de leur partenaire, sans voir qu'ils influencent à leur tour leur partenaire pour leur propre réaction ». (P. Watzlawick, 1967). On parle ainsi de « la notion causalité circulaire : le comportement de chacun est pris dans un jeu complexe d'implications mutuelles, d'actions et rétroactions, d'interdépendance ». (Idem.1978).

A la suite de l'exposé des deux approches, quelle articulation avec les médias pour contribuer efficacement au processus d'implémentation du développement durable ?

IV. Les médias au carrefour du systémisme fonctionnaliste et du modèle orchestral de la communication pour le développement durable

A ce niveau de notre réflexion, il s'agit de montrer comment articuler les approches systémisme fonctionnaliste et orchestrale de la communication, en relation avec les médias pour booster l'implémentation du développement durable. Dans le systémisme fonctionnaliste, nous avons vu précédemment que les sociologues fonctionnalistes identifient la société comme un système général d'action composé d'acteurs ou parties prenantes (les sous-systèmes du système général d'action) au processus d'implémentation du développement durable. C'est dans ce concert d'actions que nous voulons cerner l'intervention des médias en tant qu'instruments de promotion de ce

nouveau principe de vie. Ainsi, conformément à leur fonction dans le système général d'action, il s'agit de déterminer la contribution des médias (en termes de rôle et de responsabilités) dans le processus de vulgarisation du développement durable. En interaction avec les autres sous-systèmes et relativement à leur mission d'information, d'éducation et de divertissement, les médias envoient nécessairement des messages aux autres sous-systèmes. Et ces sous-systèmes symbolisés par les consommateurs de médias en font usage pour satisfaire des besoins (information, éducation, sensibilisation, divertissement...). Dans ce système relationnel, les médias doivent également prendre des initiatives de productions de contenus sans se limiter à la simple relation de faits ou événements.

Nous venons de voir que les médias sont en relation avec d'autres sous-systèmes dans un système global d'action. A cet effet, selon le principe systémique, on ne peut pas analyser la contribution des médias au développement durable en dehors de ce système général d'action dans lequel, ils constituent un sous-système. C'est dans ce système général vu comme un orchestre qu'il faut saisir le rôle et la responsabilité non seulement des médias mais aussi des autres parties prenantes dans le processus d'implémentation du développement durable. Ainsi, comme dans un orchestre l'ensemble des partitions des musiciens crée la rythmique, l'ensemble des actions des parties prenantes au développement durable doit pouvoir créer sa dynamique promotionnelle. Pour ce faire, les médias au cœur des rapports dans la société doivent interagir avec les autres parties prenantes de façon réciproque pour susciter la conscience collective en faveur du développement durable. C'est cela le sens de la communication donné par les chercheurs du « Collège invisible » : « Communiquer, c'est donc pour l'école de Palo Alto, entrer en relation avec autrui et agir sur celui-ci ».(V.Sacriste,Op.cit.p.93). Les acteurs du développement durable agissant les uns sur les autres par l'usage prépondérant des médias pourront lui assurer une promotion dynamique et efficace. En se référant aux principes des deux premières approches, aucune partie prenante ne peut mener une action efficace de promotion en faveur du développement durable en dehors des autres. Donc, cette interdépendance relationnelle est capitale pour assurer une notoriété au développement durable. Pour y arriver donc, se pose la question de l'appropriation, d'une part des médias par les parties prenantes au

processus d'implémentation du développement durable, et d'autre part la prise en compte de ses enjeux dans la pratique des médias. Ce qui voudrait dire que nécessairement les médias et les autres parties prenantes au cœur de ce système général d'action et impliqués dans ce processus d'implémentation du développement durable doivent entretenir des rapports à travers un processus d'appropriation, au-delà de la simple relation de transmission émetteur-récepteur. Donc les médias, dans leur fonctionnement doivent s'approprier le développement durable en vue de persuader les populations à s'en approprier également. C'est en cela que l'on pourra répondre à la vision intergénérationnelle du développement durable qui se dégage de sa définition consignée dans le rapport Brundtland de la CMED (1987). Cette vision, dit-on, porte le développement durable comme un héritage socioéconomique, environnemental et culturel que toutes les couches de la communauté humaine doivent s'en approprier. En conséquence, pour que chaque citoyen puisse intégrer le développement durable dans son capital culturel, il faut que les médias s'en approprient pour faire sa promotion. Ainsi, en tant que nœud dans les rapports entre parties prenantes au développement durable et conformément à leur posture relative aux deux approches théoriques convoquées tantôt, les médias pourront créer de la visibilité dans leur contribution à ce processus. Donc, pour ces médias, il ne s'agit plus du traitement sporadique et saisonnier du développement durable mais de la prise en compte réelle des problèmes liés à la question du développement durable en produisant du contenu pour informer concrètement les populations sur les enjeux et objectifs du développement durable qui permettent non seulement de satisfaire les besoins de l'humanité présente mais en laissant une marge de manœuvre aux générations futures à satisfaire les leurs. C'est la seule condition pour faire comprendre conscience aux populations consommateurs de médias et au-delà, les dangers qui menacent leur existence sur terre. Cependant, pour que les médias soient aussi efficaces dans leur intervention relativement à ce processus, il faut tout naturellement qu'ils soient soutenus par l'État. Cela signifierait qu'il faut une véritable volonté politique au sommet de l'État. A commencer par engager de façon officielle la contribution des médias au processus du développement durable comme ça été le cas avec les Organisations de la société civile (OSC), à travers les articles 40 et 41 de la section 4 de la « Loi n° 2014-390 du 20 juin 2014 d'orientation sur le développement durable »

(Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire, 2 juillet 2014, p193). Lesquelles OSC jouent un rôle de veille citoyen dans la mise en œuvre des ODD (Objectifs du développement durable). En pratique, ces OSC attirent l'attention des pouvoirs publics sur d'éventuelles actions susceptibles de freiner la conduite du processus des ODD. Cependant, si la contribution des médias au développement durable n'est pas formellement engagée, ils sont aussi partie prenante au développement durable (DD). Les autorités étatiques, nous osons le croire, en ont pleine conscience. C'est pourquoi plus que jamais, le rôle et la responsabilité des médias s'avèrent importants dans ce processus d'implémentation du DD. Ce n'est pas Sigward et Trudelle [2016, (CMED, 1989 : McKibben, 2008)] qui diraient le contraire :

Pour devenir un véritable projet de société, le développement durable (DD) doit s'appuyer sur l'effort collectif de tous les acteurs de la société impliqués dans le développement socioterritorial. Il est donc essentiel que ceux-ci maîtrisent l'ensemble des contours du concept. Contribuant à la formation de l'opinion des citoyen(ne)s et des décideurs, les médias de masse jouent un rôle particulier à cet égard. De fait, de la manière dont les sphères médiatique et politique interprètent, s'approprient et portent le discours du DD dépendent la qualité et la viabilité de son implémentation.

En scrutant le propos de ces auteurs, nous pouvons nous rendre compte qu'on ne le dira jamais assez, les médias constituent l'interface pouvoirs publics et citoyens. Les médias informent les populations sur les actions du gouvernement. Ils ont également pour rôle de relayer les aspirations des citoyens en direction des gouvernants. En somme, les médias sont porteurs d'aspirations dans les deux sens. Raison pour laquelle, leur contribution au DD est plus qu'indispensable relativement à leur mission qui consiste à informer, éduquer et divertir les peuples. Au nom de la liberté de presse et d'expression et pour dynamiser la promotion du DD, cette volonté politique doit davantage s'étendre à la prise en compte effective de la Convention collective sur le traitement salarial des professionnels de médias (Loi n° 2004-643 du 14 décembre 2004 portant régime juridique de la presse), afin d'éviter la dépendance. Une dépendance à cause de leur situation précaire, en ce qui concerne les journalistes, qui pourrait les pousser à troquer leur plume pour des pots-de-vins. Pour ne pas dire se faire corrompre. Pourtant, la corruption est perçue comme un frein à la bonne gouvernance susceptible de saper le processus de DD. C'est en cela que le juge Manlan Ehouman (Abidjan,

2013) préconise une dose d'éducation au civisme pour le changement des mentalités :

En effet, les journalistes, par leurs reportages et récits déterminent les citoyens à intégrer que la chose publique leur appartient autant qu'elle appartient à l'Etat, de sorte que son effritement en raison des pratiques de corruption ou de mal gouvernance entraînerait par ricochet leur propre perte.

Ce propos du magistrat tenu lors d'un atelier organisé à l'attention des journalistes, à l'Ambassade des Etats-Unis, fait remarquer que les médias jouent un rôle prépondérant dans notre société. Lequel rôle vise à faire comprendre et prendre conscience pour le changement des mentalités dans le sens du DD. Dans cette optique, l'État a le devoir de susciter de la motivation pour amener les journalistes à s'intéresser au DD. L'État peut par exemple créer les conditions pour accompagner professionnellement les acteurs de médias, à travers des formations sur la question du DD. L'État peut également mettre en place un fonds pour récompenser les meilleures productions médias sur la thématique du DD. Renforcer les pouvoirs de la Commission d'accès aux informations d'intérêt public et documents (CAIDP) dans la lutte contre le phénomène de la rétention d'information, afin de permettre aux journalistes d'accéder aux sources d'information. Au-delà de ce que pourrait apporter l'État pour booster le processus du DD, l'avènement de médias à vocation développement durable, surtout régionaux, peut impacter positivement ce processus. En somme, la prise en compte de ces pistes de solution, nous osons le croire, peut créer de la visibilité dans l'efficacité des médias à contribuer au processus du DD.

Conclusion

Au terme de cette réflexion, il importe de rappeler qu'il s'agissait de cerner le rôle et la responsabilité des médias en tant que partie prenante au processus d'implémentation du développement durable en Côte d'Ivoire. Pour y arriver, il a fallu inscrire à la fois cette intervention des médias dans deux approches théoriques notamment le systémisme fonctionnaliste et le modèle orchestral de la communication. En convoquant le systémisme fonctionnaliste, il fallait voir l'ensemble des parties prenantes au développement durable comme un système global d'action au sein duquel les médias en relation d'interdépendance peuvent

contribuer au processus du développement durable. De plus, le recours au modèle orchestral de la communication comme l'avaient pensé les chercheurs de l'« École invisible », indique que l'ensemble des actions de ces parties prenantes, sans occulter les médias peut créer la dynamique pouvant rendre plus efficace leur contribution au développement durable. Mais avant, il était d'abord important de faire une brève genèse du développement durable. Ensuite, faire un exposé de chacune des approches théoriques convoquées dans notre démarche. Et enfin, montrer comment ces approches, articulées avec les médias pourraient leur insuffler du dynamisme dans leur contribution au processus de vulgarisation du développement durable. Au-delà de ces deux approches théoriques qui fixent la posture des médias dans ce processus, nous avons montré aussi que l'accompagnement de l'État en faveur de ces médias à différents niveaux est un préalable indispensable pour qu'ils contribuent mieux au processus du DD.

Références bibliographiques

Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire, 2 juillet 2014

Kouao Anoh, « *Halte au désordre* », dans *Fraternité Matin*, n°15208, du 21 août 2015, p.4.

Radcliffe Alfred R. (1972), « *Structure et fonction dans la société primitive* », Point, Seuil, <https://www.scienceshumaines.com/structure-et-foncti..>, consulté le 05/08/2015.

Rouze Vincent et Heinderyckx François (2002), « *L'approche fonctionnaliste des médias : une intro aux fondements théoriques de l'étude des médias* », Liège, Cefal-Sup, <https://www.decitre.fr/...> > Communication & médias, consulté le 05/08/2015

Bardelli Pierre et Bello Pascal (1978), « *Le développement durable : enjeux et ambiguïtés* », <http://www.fsjegj.rnu.tn> >, revue_francaise_gestion, consulté le 20/03/2015.

Destais Ghislaine (15 et 16 décembre 2011), *Les théorisations économiques du développement durable, Proposition de décryptage critique*, Université Pierre Mendès France, EDDEN, Grenoble, Colloque international francophone sur le thème « Le développement durable : débats et controverses », Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand.

- Sacriste Valérie** (2007), *Communication et médias, Sociologie de l'espace médiatique*, Paris, Foucher.
- Reynaud Emmanuelle et al** (2006), *Le développement durable au cœur de l'entreprise*, Paris, Dunod.
- Mucchielli Alex** (2006), *Étude des communications : nouvelles approches*, Paris, Armand Colin.
- Mucchielli Alex** (2006), *Les sciences de l'information et de communication*, Paris, Hachette Supérieur, 6^e édition.
- Kouadio Eugène**, « *La Côte d'Ivoire à l'épreuve du développement durable* », dans *Le Point d'Abidjan*, n°320 du mardi 24 mars 2015.
- Kouadio Eugène** (2022), *Médias et développement durable en Côte d'Ivoire : entre enjeux et ambiguïté*, In *Revue ivoirienne des arts et de la culture*, SANKOFA N° 22, juin 2022, pp.281-297.
- ONU** (2002), *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg*, New York.